RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

RNIV –SPST

Dr Manuela OLIVER
Présidente
Référente régionale en Identitovigilance
PACA - GRADeS ieSS

18/01/2024

INS et RNIV

Cadre juridique

Arrêté du 27 mai 2021 paru le 8 juin 2021 portant approbation des modifications apportées au **référentiel « Identifiant national de santé »** rend opposables.

- Le référentiel V2 INS (conditions d'utilisation INS)
- Le guide d'implémentation (opposable aux éditeurs)
- **Le RNIV** volets 0 à 4 (opposable aux éditeurs et aux professionnels)

Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre d'un traitement comportant l'usage du numéro d'inscription au RNIPP ou nécessitant la consultation de ce répertoire dit **«cadre NIR»** définit **les catégories d'acteurs concernés et les finalités des traitements pour lesquels l'utilisation du NIR est autorisée (utilisation pour la prise en charge à des fins sanitaires ou médico-sociales).**

Décret n°2019-1036 du 8 octobre 2019 modifiant le décret n° 2017-412 du 27 mars 2017 relatif à l'utilisation du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques comme **identifiant national de santé,** Articles R. 1111-8-1 à R. 1111-8-7 du code de la santé publique,

- **Loi ASAP** : (2020-1525 du 7 décembre 2020 - art 90 l'utilisation de l'INS par la médecine du travail)
- Décret du 15 novembre 2022 :

« Art. R. 4624-45-4.-Le dossier médical en santé au travail comprend les éléments suivants :
« 1° Les données d'identité, incluant l'identifiant national de santé mentionné à l'article L. 1111-8-1 du code de la santé publique, les données médico-administratives du travailleur, nécessaires à la coordination de sa prise en charge en matière de santé et, le cas échéant, les données d'identité et de contact de son médecin traitant

Les enjeux

- **Diminution des doublons de dossiers**
- **Facilitation des échanges entre partenaires (laboratoires)** : le patient a la même identité quel que soit le professionnel qui le prend en charge
- **Confiance entre professionnels pour l'échange et le partage de données de santé**
- **Répondre à une obligation réglementaire** (INS obligatoire depuis le 1er janvier 2021)
- **Indispensable pour l'alimentation du DMP**

L'identité Nationale de Santé (INS)

Identité numérique de référence utilisée dans le secteur sanitaire et médico-social partagée par tous les professionnels

COMPOSITION

- **L'INS** = le matricule INS + les traits INS + l'OID
- **Le matricule INS** = le NIR/NIA
- **Les traits INS** = les 5 traits stricts de référence (issus des bases de référence de l'état civil)
- **L'OID*** = l'identifiant de la structure à l'origine de l'attribution du NIR ou du NIA

L'INS provient des bases de l'état civil (INSEE) et non des bases de la CNAM

TRAITS DE RÉFÉRENCE

- **Nom de naissance**
- **Liste des prénoms de naissance** (séparateur espace)
- **Sexe**
- **Date de naissance**
- **Code lieu naissance (Code INSEE)**

Une identité unique et pérenne partagée par les acteurs de la santé et du médico-social

INS – Pour quels usagers ?

Disposent d'INS

- Les usagers nés en France
- Les usagers nés à l'étranger mais travaillant en France et cotisant à l'assurance maladie

Ne disposent pas d'INS

- Les étrangers de passage (touristes)
- Les étrangers en situation irrégulière

Récupération de l'INS

COMMENT ?

OU

Saisie des traits d'identité

Lecture automatique de la **carte Vitale**

Données à renseigner a minima : nom de naissance, le premier prénom de naissance, date de naissance et sexe

Données retournées

- Nom de naissance (nom de famille)
- Prénom(s) de naissance (liste)
- Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance (code INSEE)
- Matricule INS

CONCRÈTEMENT ?

- Le téléservice permet de récolter l'identité INS contenue dans **les bases nationales de référence**.
- L'appel de l'opération se fait de manière **unitaire** et nécessite l'utilisation d'une **carte CPx nominative** ou d'un **certificat serveur**.
- **Une seule réponse** est retournée. Les **données** retournées par le téléservice **ne sont pas modifiables**.

Identité Nationale de Santé qualifiée

L'identité de l'usager à laquelle l'INS et les traits d'identité sont associés doit avoir été vérifiée par le biais de **procédures d'identitovigilance**

+

L'INS doit être récupérée ou vérifiée par le biais du téléservice INSi

Base d'identité de référence

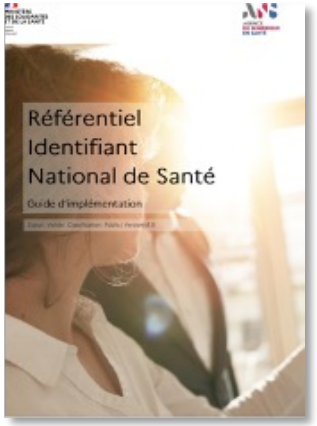

Le **matricule INS** (et l'OID) ne peut être **transmis** que **si l'identité est qualifiée**

INS qualifiée

Niveaux de confiance de l'identité - Statuts

Utilisation obligatoire

1. Identité provisoire

Statut par défaut d'une identité nouvellement créée par saisie manuelle

2. Identité validée

Statut d'une identité créée localement si sa cohérence a été contrôlée par rapport à une pièce d'identité (PI) de haut niveau de confiance

3. Identité récupérée

Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi

4. Identité qualifiée

Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi **ET** dont la cohérence a été contrôlée par rapport à une PI

Validation de l'identité par comparaison de l'identité numérique à l'identité présente sur une pièce d'identité de haut niveau de confiance

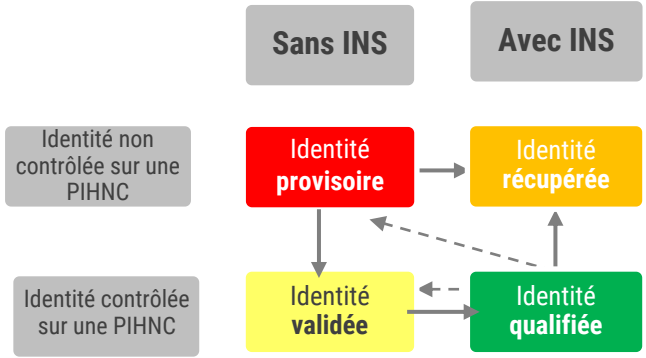

Le matricule INS et son OID ne peuvent être transmis que si l'identité est qualifiée

Révision 2024

Périmètre du RNIV

Gouvernance

Implication de la direction

Un comité stratégique d'identitovigilance
Ou prendre en compte l'identitovigilance dans un comité existant*

Un référent en identitovigilance

Formalisation

Politique et charte d'identitovigilance

Procédures

Description des systèmes d'information

Habilitations et droits d'accès…

Evaluation - pilotage

Réalisation d'audit de pratiques

Suivi d'indicateurs

Plan d'action

Bilan d'activité annuel

Identification primaire

Gestion de l'identité

Vérification de l'identité
Champs obligatoires
Règles de saisie
Statuts et attributs de l'identité

Gestion de l'INS
Récupérer et qualifier l'INS

Identification secondaire

Utiliser des questions ouvertes

Réaliser un contrôle de cohérence
Étiquettes, prescriptions

Gestion des risques

Identifier les risques *a priori*

Déclarer et analyser les évènements indésirables (analyse *a posteriori*)

Gérer la qualité du référentiel d'identités

Former le personnel
Informer et faire participer les usagers

02 Mettre en œuvre le projet

Mettre en œuvre le projet

Un projet technique : évolution du logiciel

- Appeler le téléservice INSi
- Disposer des champs d'identité conformes au RNIV
- Disposer *a minima* des 4 statuts de l'identité
- Disposer de la fonctionnalité de validation des identités

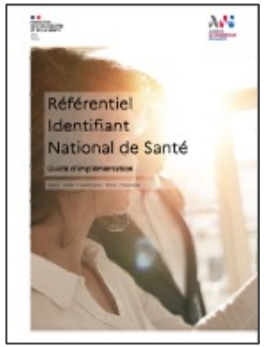

Un projet organisationnel : respecter le RNIV

- Gouvernance et pilotage de l'identitovigilance
- Respect des bonnes pratiques de gestion de l'identité
- Gérer les cas complexes

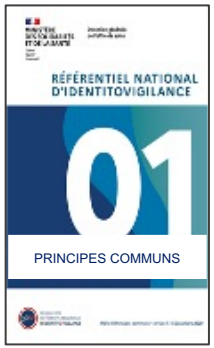

Révision 2024

Plan d'action

Identitovigilance

Mettre en œuvre les nouvelles pratiques

Mettre en œuvre la **gouvernance** et l'**organisation**

Formaliser les nouvelles **procédures d'accueil** respectant les exigences et modifier/rédiger vos documents

Rédiger/actualiser votre **charte d'identitovigilance**

Former le **personnel** d'accueil

Gérer les nouveaux **risques** liés à l'INS

Système d'information

Commander des **cartes CPx nominatives** en fonction des besoins

Commander un **certificat serveur**

Conduire la procédure **d'auto-homologation**

Contacter **vos éditeurs**

Tester **la bonne implémentation** de l'INS

Définir les modalités de **diffusion de l'identité INS**

Juridique

Mettre à jour **vos conventions / contrats de sous-traitance** avec **vos fournisseurs de logiciels et/ou prestataires métiers**

Mettre à jour **votre documentation relative à la protection des données personnelles** pour y intégrer **l'INS**

Informer vos usagers et vos correspondants

KIT DE DÉPLOIEMENT DE L'IDENTITOVIGILANCE DANS UNE STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE

ICI

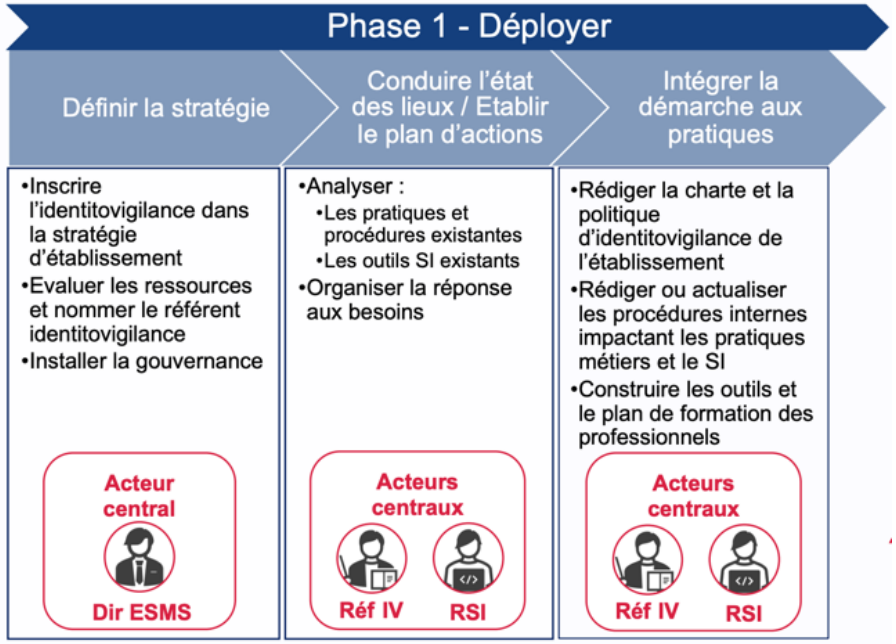

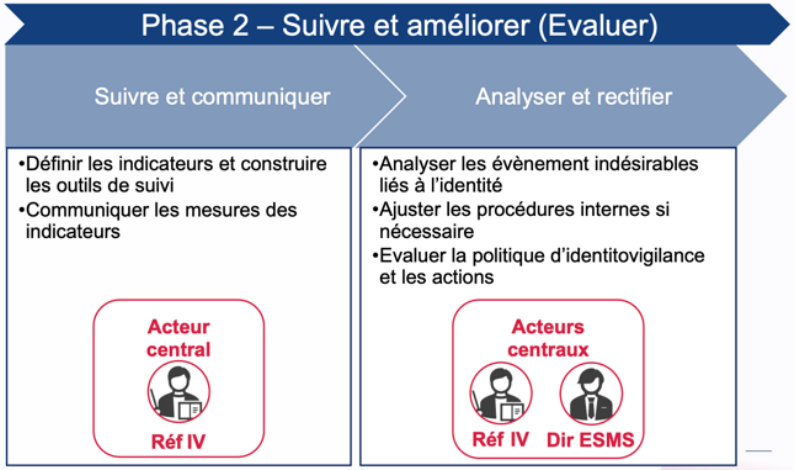

Chaque étape est détaillée
Des outils sont proposés
Une documentation est proposée via des liens

Gouvernance de l'identitovigilance

▸ Instance stratégique d'identitovigilance

- Responsable de la structure
- Responsable qualité gestion des risques
- Référent en identitovigilance de la structure
- Responsable du système d'information (+ RSSI + DPO)

▸ Référent en identitovigilance

16

Organiser la gouvernance

1. Comité identitovigilance

Possibilité d'intégrer l'identitovigilance dans une comitologie existante

- Réunion qualité
- Réunion de direction

2. Identifier le référent en identitovigilance

S'appuyer sur la fiche de mission kit ANAP

- Le référent doit être intéressé et pouvoir s'investir
- Le référent doit être actif
- Le référent doit être formé → Il existe des parcours de formation dans certaines régions

Missions de l'instance en identitovigilance

Niveau stratégique

- Définir la politique d'identitovigilance et les moyens nécessaires à sa conduite
- Conduire le plan annuel ou pluriannuel d'actions d'amélioration
- Organiser la formation des professionnels, dans le cadre du plan de formation de la structure
- Réaliser l'analyse des risques a priori (cartographie des risques)
- Mettre en œuvre des retours d'expériences pour les événements indésirables

Niveau opérationnel

- Maintenir la qualité du référentiel d'identité
- Gérer les cas complexes de qualification d'INS
- Formaliser et/ou actualiser les documents qualité relatifs à l'identitovigilance
- Conduire des audits de pratiques
- Former le personnel
- Conduire des actions de sensibilisation au profit des usagers
- Réaliser la veille réglementaire et technique

Missions du référent en identitovigilance

- Participer à l'instance de pilotage
- Promouvoir les bonnes pratiques d'identitovigilance en interne, conformément aux exigences règlementaires et aux recommandations nationales et régionales applicables
- Former les professionnels de la structure
- Alerter le responsable sur les difficultés rencontrées et les risques relatifs à l'identitovigilance
- Peut être en charge de la gestion des anomalies d'identités

Formaliser

Charte d'identitovigilance

- Politique et la gouvernance
- Description des systèmes d'informations participant à l'identification (cartographie applicative)
- Modalités d'attribution des habilitations pour la gestion des identités numériques
- Description des règles d'identification primaire et secondaire de l'usager en vigueur dans la structure
- Gestion documentaire associée à l'identification des usagers et à la gestion des risques
- Indicateurs suivis
- Droits de l'usager
- Références réglementaires et techniques applicables

Documents à formaliser

- Identification primaire lors de l'accueil de l'usager dans la structure
- Identification secondaire d'un usager avant tout acte de soin
- Signalement des événements indésirables
- Information des partenaires après détection d'une erreur d'identification
- Correction d'une identité numérique
- Contrôle qualité des identités numériques et gestion des anomalies (doublons, collisions, erreurs…)

Piloter l'identitovigilance

Indicateurs

- **Proportions d'identités qualifiées, validées, récupérées, provisoires**
- Taux de doublons de flux (calculé sur la file active)
- Taux de signalements d'événements indésirables relatifs à l'identification primaire des usagers
- Taux de signalements d'événements indésirables relatifs à l'identification secondaire des usagers
- Taux de formation des professionnels de la structure à l'identitovigilance, par catégorie professionnelle

Mettre en place un tableau de bord des indicateurs

Réfléchir aux organisations et aux pratiques

L'utilisation de l'INS doit amener une réflexion sur les organisations

1. Modifier les pratiques de gestion de l'identité
2. Demander un document d'identité et valider l'identité
3. Conduite à tenir si l'INS diffère de l'identité locale
4. Conduite à tenir lors d'échecs d'appel au téléservice

5 à 10% des usagers

Création d'une identité

Traits obligatoires pour créer une identité

- Nom de naissance
- Premier prénom de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance (code géographique officiel)

Règles de saisie

- ☑ **Majuscules**
- ☒ **Pas d'accents, de caractères spéciaux ou diacritiques***
- ☑ **Tirets et apostrophes conservés**
- ☒ **Ne pas utiliser d'abréviations**

* accents, tréma, cédille, lettres liées

Appeler le téléservice INSi pour les usagers éligibles

Les traits stricts saisis localement sont remplacés par l'INS et ne sont plus modifiables

Gérer les cas complexes et les anomalies

- Retour aucune identité trouvée du téléservice INSi
- Retour plusieurs identités trouvées du téléservice INSi
- Retour d'une INS ne correspondant pas à l'usager
- Discordance entre l'INS et les traits d'identité de l'usager

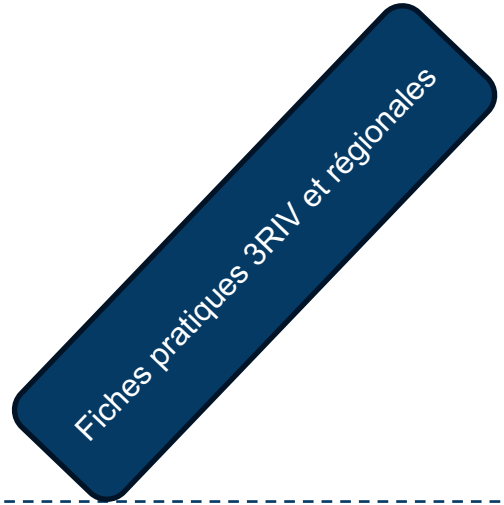

Référencement des documents contenant des données de santé

INS (document)

Identité Nationale de Santé (INS)
Bien identifié-e, bien soigné-e

Nom de naissance		DARK	
Nom utilisé		**LOUIS**	
1er prénom de naissance		JEANNE	
Prénom utilisé		**MARIE-CECILE**	
Liste des prénoms de naissance		JEANNE MARIE CECILE	
Date de naissance	30/05/1960	Sexe	F
Code INSEE du lieu de naissance	88154	Libellé de la commune	Domrémy la Pucelle
N° matricule INS		260058815400233	
NIR	X	NIA	

INS à scanner

Identité non qualifiée (document)

Nom de naissance		DARK	
Nom utilisé		**LOUIS**	
1er prénom de naissance		JEANNE	
Prénom utilisé		**MARIE-CECILE**	
Date de naissance	30/05/1960	Sexe	F
Code INSEE du lieu de naissance	88154	Libellé de la commune	Domrémy la Pucelle

INS ou identité non qualifiée (étiquette)

LOUIS
MARIE-CECILE
N.Nais : DARK Pr.Nais : JEANNE
Né(e) le 30/05/1960 *Sexe* : F
IPP : 165487 *Entré(e) le* : 25/05/2018

Ex : biométrologie

Organiser la formation du personnel

- **La formation du personnel est indispensable**
  - Professionnels en charge de la création des identités
  - Professionnels soignants (identification secondaire)
  - Référent en identitovigilance
  - Membres du comité

- Ces **formations** doivent être **renouvelées régulièrement** (au moins une fois tous les trois ans)

Ressources régionales (GRADeS), Ressources Nationales (Formation identitovigilance ANS)

Un accompagnement régional

	Liste des référents régionaux INS et identitovigilance	ADM 07 Novembre 2023

Région	Nom	Organisme	Adresse mail
Auvergne-Rhône-Alpes	VIERGE Céline	GRADeS SARA	celine.vierge@sante-ara.fr
Bourgogne Franche-Comté	DUCHENE Juliette	SRA REQUA	juliette.duchene@requa.fr
	GONZALEZ Armelle	GRADeS e-santé Bourgogne	armelle.gonzalez@esante-bfc.fr
	SLIMANI Roland	GRADeS e-santé Bourgogne	roland.slimani@esante-bfc.fr
Bretagne	BASSET Aurélia	GRADeS e-santé Bretagne	aurelia.basset@esante-bretagne.fr
Corse	DE ROCCA SERRA Marie-Laetitia	GRADeS Corse e-santé	ml.deroccaserra@corse-esante.fr
Centre Val de Loire	BENAZECH Elisa	GRADeS e-santé	ebenazech@esante-centre.fr
	BERGER Izia	GRADeS e-santé	iberger@esante-centre.fr
Grand Est	BARD Ségolène	GRADeS Pulsy	idv@pulsy.fr
Guadeloupe	OUERTANI Emina	ARS	emina.ouertani@ars.sante.fr
Guyane	THOMAS Gilles	GCS GUYASIS	gthomas@gcsguyasis.fr
Haut de France	BOUDRY Zoé	GRADeS Sant& Numérique	zoe.boudry@esante-hdf.fr
Ile de France	NABI Zaynab	GRADeS SESAN	zaynab.nabi@sesan.fr
	PINEAU Bertrand	GRADeS IDF SESAN	bertrand.pineau@sesan.fr
Martinique	MILIA Louisa	GRADeS e-santé	louisa.milia@esante-martinique.fr
Mayotte	PRAT Yrène	GRADeS TESIS	y.prat@tesis-re
Nouvelle Aquitaine	MARTINEZ Jordan	GRADeS ESEA	jordan.martinez@esea-na.fr
	NOZIERE Christelle	GRADeS ESEA	christelle.noziere@esea-na.fr
	PERREAUD Nathalie	GRADeS ESEA	nathalie.perreaud@esea-na.fr
Normandie	CAZEAUX Céline	GRADeS Normand e-santé	c.cazeaux@normand-esante.fr
	PRAUD Marilyn	GRADeS Normand e-santé	m.praud@normand-esante.fr
Occitanie	PANISSE Loïc	GRADeS e-santé Occitanie	loic.panisse@esante-occitanie.fr
Provence Alpes Côte d'Azur	OLIVER Manuela	GRADeS ieSS	moliver@ies-sud.fr
	SAGLIETTO Christine	GRADeS ieSS	csaglietto@ies-sud.fr
Pays de la Loire	GOUY Soizick	GRADeS PDL (e-santé PDL)	soizick.gouy@esante-paysdelaloire.fr
La Réunion	AFFEJEE Alexandre	GRADeS Tesis	a.affejee@tesis.re
Référente nationale IV EFS	MIGOT Corinne	Etab. Français du Sang	corinne.migot@efs.sante.fr

Temps d'échanges

Vos remarques ?

Vos questions ?

Merci